

Un siège pour l'UNICEM au Comité national de la biodiversité

Jeudi 23 mars 2017, l'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) a été conviée par le ministère de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer à devenir membre du Comité national de la biodiversité, installé ce même jour par la secrétaire d'Etat à la biodiversité Barbara Pompili. Michel André, président de l'UNICEM, s'est félicité de cette décision ministérielle qui « reconnaît l'engagement de longue date de toute une profession en faveur du développement de la biodiversité ».

Le Comité national de la biodiversité constitue une instance d'information, d'échanges et de concertation sur les questions stratégiques liées à la biodiversité. Ce « parlement de la nature » sera consulté par le Gouvernement sur tout sujet relatif à la biodiversité ou ayant un effet notable sur celle-ci, et donnera son avis sur les orientations stratégiques de l'Agence française pour la biodiversité.

Soucieuses de longue date de préserver l'environnement, et conscientes de leur rôle essentiel en la matière, les industries extractives ont mis en place dès 2004 un cadre rigoureux leur permettant d'allier au mieux développement économique et respect de la biodiversité : la Charte Environnement. C'est cet engagement important, ainsi que l'expertise développée par la profession en faveur de la biodiversité, reconnus aussi bien par les ONG que par la communauté scientifique, qui valent aujourd'hui aux industries de carrières et matériaux de construction de siéger au sein du Comité national de la biodiversité.

L'Union nationale des industries de carrières et matériaux de construction (UNICEM) est la fédération qui regroupe les industries extractives de minéraux (granulats, pierre naturelle, minéraux industriels, craie...), et les fabricants de divers matériaux de construction (béton prêt à l'emploi, mortier, plâtre...). Les 2 700 entreprises qu'elle fédère emploient 38 000 salariés et réalisent un chiffre d'affaires de 10,5 milliards d'euros. Avec celles des autres activités qui composent la filière des matériaux minéraux de construction (ciment, préfabrication béton, tuiles et briques), elles approvisionnent les entreprises et les artisans du bâtiment et des travaux publics, secteur qui représente plus de 1 million d'emplois, et font travailler 25 000 à 30 000 transporteurs dédiés.
Pour en savoir plus : www.unicem.fr